



DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

La Commission scolaire de Montréal est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire et primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 17 000 employés dont 8 000 enseignants mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 113 000 élèves, jeunes et adultes.

Pour en savoir davantage, consultez les sections [La CSDM en chiffres](#) et [Structure et comités](#) de notre site Web.

La CSDM recherche des candidats pour sa liste d'admissibilité à des postes de direction adjointe d'établissement scolaire.

Description

La direction adjointe d'établissement scolaire doit démontrer des aptitudes dans la gestion des personnes, de la pédagogie de même que des ressources financières, matérielles et informatiques.

La CSDM recherche des candidats démontrant un grand sens éthique capables de créer des liens, de mobiliser le personnel, de s'adapter et de gérer le changement.

Pourquoi choisir la CSDM?

Nos gestionnaires bénéficient des avantages suivants :

- Offre de près d'une centaine de formations en gestion, en pédagogie et en informatique adaptées à la réalité de la CSDM
- Possibilité de se faire reconnaître jusqu'à 90 heures de formation suivie à la CSDM dans un programme d'études supérieures spécialisées en gestion de l'éducation
- Accès à du coaching et du mentorat
- Soutien professionnel et groupes de codéveloppement en climat de travail
- Accès à plus d'une centaine d'ouvrages, articles et capsules vidéos spécialisée en gestion, en éducation et en pédagogie.

Conditions de travail et rémunération

Selon le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* en vigueur. La Commission scolaire de Montréal offre un programme complet d'avantages sociaux prévu aux dispositions du Règlement.

Rappel des critères d'admissibilité

1.	Détenir un baccalauréat en sciences de l'éducation ou un grade universitaire de 1er cycle dans un champ d'études approprié, sanctionnant un programme d'études d'une durée minimale de trois ans.	OU	Occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, dont les qualifications minimales exigent de détenir un grade universitaire de 1er cycle, dans une commission scolaire.
2.	Détenir une autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.		
3.	Avoir au moins cinq années d'expérience dans un emploi d'enseignant ou de professionnel non enseignant.		
4.	Être prêt(e) à s'engager dans un programme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion de l'éducation et à le compléter dans les cinq années suivant une nomination régulière comme direction adjointe d'établissement.		

Principales étapes du concours

Étapes	Période de réalisation
1. Séance d'information sur le concours	4 septembre 2018 de 16h30 à 18h30
2. Affichage du concours	27 août au 14 septembre 2018
3. Analyse des candidatures	14 septembre au 20 septembre 2018
4. Évaluation du potentiel de gestion	13 octobre de 9h à 12h
5. Entrevues de sélection, test écrit et vérification des références	15 au 26 octobre 2018
6. Transmission des résultats	30 octobre au 2 novembre

Pour vérifier votre admissibilité au concours, pour postuler puis pour vous préparer

Toute personne qui désire vérifier son admissibilité au concours et, le cas échéant, poser sa candidature doit consulter la rubrique *Gestionnaire* de la section [Comment poser sa candidature](#) de notre site Web (<http://csdm.ca/travailler-csdm/poser-sa-candidature/gestionnaire/>) et suivre les étapes qui y sont présentées. **Des informations pour aider les candidats à se préparer en vue du concours y sont également déposées.**

Afin que votre dossier soit traité, il est essentiel de nous faire parvenir tous les documents demandés par courriel à l'adresse concoursda@csdm.qc.ca **au plus tard le 14 septembre 2018**. Nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour le concours.

La CSDM s'est dotée d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

La CSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt.